



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 49974

Texte de la question

M Jean-Paul Fuchs attire l'attention de M le ministre de l'environnement sur le reclassement des personnels d'un établissement public à caractère administratif, le Conseil supérieur de la pêche. Il lui demande quel est l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour tenir compte de l'évolution des tâches confiées aux gardes-pêche du conseil supérieur de la pêche, qui nécessitent la mise en œuvre de techniques nouvelles, des mesures vont être prises pour apporter à cette catégorie d'agents des améliorations dans le déroulement de leurs carrières et de leur grille indiciaire. Il s'agit en particulier de l'élargissement de l'espace indiciaire des échelles de rémunération des gardes-pêche et des gardes-chefs et de la création d'un espace indiciaire supplémentaire pour les gardes de 1re catégorie et pour les gardes-chefs. L'indice terminal des gardes-chefs principaux est porté de 438 à 479. Le corps des gardes-pêches bénéficiera aussi de mesures statutaires telles que l'augmentation de la prime de sujétion et de risque, la revalorisation de la prime de technique, la création d'une filière professionnelle de recrutement. Dans le même temps est étudiée la création d'un statut des personnels administratifs et techniques du conseil supérieur de la pêche destiné à offrir à ces agents des perspectives claires de carrières et de réelles possibilités de promotion. Ce statut permettra aussi la création d'un corps de techniciens du conseil supérieur de la pêche auquel auront accès, par concours interne, les gardes-pêche.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49974

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4592